

**AVIS PUBLIC**



**ORDONNANCE 1607-O.34**

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté l'ordonnance 1607-O.34 à sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Cette ordonnance vise à autoriser la consommation de boissons alcoolisées à l'occasion de l'événement « Soirée des bénévoles » organisé par l'Association du hockey mineur d'Anjou inc. à l'intérieur du centre Roger-Rousseau situé au 7501, avenue Rondeau, le 23 avril 2022 de 11 h à 1 h le 24 avril 2022, et ce, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, article 18).

Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 3 mars 2022.

Josée Kenny  
Secrétaire d'arrondissement

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**ARRONDISSEMENT D'ANJOU**  
**Ordonnance 1607-O.34**

---

**ORDONNANCE SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX, LE  
BON ORDRE ET LES NUISANCES (1607)**

---

Vu l'article 18 du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607);

À sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2022, le conseil d'arrondissement d'Anjou décrète :

- Que la consommation de boissons alcoolisées soit autorisée à l'occasion de l'événement « Soirée des bénévoles » organisé par l'Association du hockey mineur d'Anjou inc. à l'intérieur du Centre Roger-Rousseau situé au 7501, avenue Rondeau, le 23 avril 2022 de 11 h à 1 h le 24 avril 2022.

La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

---

GDD : 1228428002